



Selon mon cas, micro oui ou non ?

Par **COSMO**, le **28/02/2008 à 20:10**

Bjr a toutes et tous, rnrnJe travaille actuellement dans le domaine de la vente en ligne de pièce de collection essentiellement des timbres, lettres et des archives, je travaille sur un site spécialisé, je suis un amateur et je désire officialiser ma situation, cela fait environs 2 ans que je travaille au développement de cette activité et j'aimerais créer une micro a domicile. rnrnHors activité internet, je travaille en tant que salarié saisonnier CDD se qui me permettra d'avoir une exonération importante des prestations fiscal RSI & URSAF ,cependant il semblerait que je soit tenu de payer la taxe pro. rnrnMon CA mensuel est de 1500 a 3500 maxi euros mensuel, mes bénéfices sont de l'ordre de 30% a 50% sur les pièces vendus, s'est pour moi un complément idéale de revenus. Mes stocks sont payés, je n'ai pas de loyer, je travaille chez moi, mes frais sont pour cette activité relativement faibles, je n'ai pas de crédit, mes achats principaux sont le renouvellement de mes stocks deux fois par ans chez les négociants. rnrnpour résumer : rnrnJe suis salarié CDD est je serai exonérer semble-t-il d'une grande partie des prestations fiscal URSSAF & RSI en vue d'une création en micro, très bien mais a quel taux ? La taxe pro s'appliquera tel à mon activité micro ? si oui quel sera le coût ? Si ma déclaration de CA est de 30 000 euros combien les impôts me prendront-ils ? je n'ai pas bien compris le système des abattements. rnbref, cela vaut-il vraiment le coup de créer cette micro ? rnrnj'aimerais avoir votre avis et lumière et je vous remercie d'avance pour vos réponses. rnrnCordialement rnrnFrançois